

**EXEMPLAIRE CABINET
POUR CONTROLE**

Réf : 025 Résidence du PIC DU MIDI

A TARBES, le 05 janvier 2023

**AVIS DE CONVOCATION
Résidence du PIC DU MIDI
Rue du PIC DU MIDI
Résidence du PIC DU MIDI
65300 LANNEMEZAN**

Nous avons l'honneur de vous convoquer à

l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires :

de votre copropriété qui se tiendra le **LUNDI 30 JANVIER 2023 À 18:00 HEURES.**

Lieu

**SALLE DU RENOUVEAU
48 Rue Paul bert
65300 LANNEMEZAN**

ORDRE DU JOUR

Résolution N° 1 : Election du Bureau

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale des copropriétaires nomme :

M , Président(e) de séance.

M , scrutateur de séance

M , secrétaire de séance.

(Article 24)

Résolution N° 2 : Approbation des comptes clos au 31/08/2022

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2022.

(Article 24)

Résolution N° 3 : Approbation du budget prévisionnel 2023/2024

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote le budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024 d'un montant de 214 350.00 €

(Article 24)

Résolution N° 4 : Fonds travaux 2023/2024

En application de l'Article 58 de la loi Alur du 24/03/2014, l'Assemblée Générale des copropriétaires, après délibération, décide de n'affecter que les 5 % du budget prévisionnel 2023/2024 règlementaires obligatoires au "Fonds travaux".

Pour rappel : Budget prévisionnel : 214 350.00 € 5 % = 10 717.50 € (Article 25)

Résolution N° 5 : Nomination ou renouvellement du syndic

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote le renouvellement du Syndic dans ses fonctions.

(Article 25)

Résolution N° 6 : Nomination ou renouvellement du Conseil Syndical

Après délibération, l'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote la nomination ou le renouvellement du Conseil Syndical.

Se représente :

Mme KARAS Thérèse

Mme FRANCAZAL André

Mme PIERRON Nadine

Mr DUPIN Denis

Mr BENOIT Pascal

Mr BRUNET André

Mr OLLE Michel

(Article 25)

Résolution N° 7 : Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical

L'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote la candidature de nouveaux membres du Conseil Syndical:

- Si vous souhaitez faire parti du Conseil Syndical, merci de nous faire part de votre candidature (Article 25)

Résolution N° 8 : Installation de grilles haute porte d'accès caves - Bâtiment A

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 003: CHARGES BATIMENT A

L'Assemblée Générale des copropriétaires du bâtiment A soumet au vote les travaux d'installation de grilles supplémentaires au haut des portes d'accès aux caves

- Devis non parvenus à ce jour

(Article 24)

Résolution N° 9 : Installation de grilles haute porte d'accès caves - Bâtiment B

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 004: CHARGES BATIMENT B

L'Assemblée Générale des copropriétaires du bâtiment B soumet au vote les travaux d'installation de grilles supplémentaires au haut des portes d'accès aux caves

- Devis non parvenus à ce jour

(Article 24)

Résolution N° 10 : Pose d'arceaux pour la protection des containers poubelles

L'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote de l'Assemblée Générale les travaux de poses d'arceaux pour la protection des containers poubelles.

- DEVIS non parvenus à ce jour. (Article 24)

Résolution N° 11 : Trav. de rénovation des gouttières garages

L'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote de l'Assemblée Générale les travaux de rénovation des gouttières des garages.

- DEVIS non parvenus à ce jour.

(Article 24)

Résolution N° 12 : Modification des températures contractuelles du chauffage

Modification des températures contractuelles du chauffage (art 24)

L'Assemblée Générale des copropriétaires soumet au vote la modification des températures contractuelles du chauffage de la résidence.

- Avenant IDEX proposé : 19 ° le jour - 17 ° la nuit

(Article 24)

Résolution N° 13 : Questions diverses

- Point sur l'obligation d'assurance des bailleurs

- Installation de robinet de coupure d'eau dans les appartements

(Article 24)